



**Jean-Michel LONGUEVAL**

*Maire*

*Conseiller de la Métropole*

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Administration Générale

Votre interlocutrice : Nathalie VINCENT-MARMOUX

Ligne directe : 04 72 36 13 51 – Fax : 04 72 36 14 00

E-mail : nathalie.vincent@ville-bron.fr

Objet : Conseil Municipal - Réf : NV/MN

Bron, le 23 juin 2017

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 9 juin 2017 s'est réuni en séance publique le lundi 19 juin 2017 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGUEVAL, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAPPUIS

**Membres présents** : 32

MM. LONGUEVAL, BOUDEBIBAH, Mmes LARTIGUE-PEYROU, SPAGGIARI-MEYNET, M. GIACALONE, Mme RODAMEL, M. SELLEM, Mme PIETKA, MM. DOGANEL, SERRANO, Mme MERMOUD, M. BOUABDALLAH, Mme KIRASSIAN, M. ARNAUD, Mmes GUILLEMOT, VITALI, MM. ARDERIGHI, ANGOSTO, Mme BERRHOUT-ROQUES, M. AMSELLEM, Mmes CHAPPUIS, MOREL, M. INAMI, Mme BRUNET, M. CHAMPIER, Mme BOULARD, MM. COMPAN, DUBIEF, CRISTIN, JUSTET, GENIN, Mme DA SILVA.

**Membres présents par procuration** : 5

Mme LAGARDE donne pouvoir à M. LONGUEVAL  
M. MARANDEAU donne pouvoir à M. INAMI  
Mme DURAND-MOREL donne pouvoir à MME SPAGGIARI-MEYNET  
Mme HAOUR donne pouvoir à M. BOUABDALLAH  
Mme LABEEUW donne pouvoir à M. COMPAN

**Membre arrivé en cours de séance** :

Mme GUILLEMOT arrivée à 19h10

**Membre parti en cours de séance** :

Mme GUILLEMOT donne pouvoir à M. ANGOSTO à partir de 21h15

**Membres absents** : 2

M. IFRI  
M. FEYSSAGUET

Monsieur le Maire installe conformément à la loi, Madame Isabelle DA SILVA, Conseillère Municipale suite à la démission de Madame Sylvie DUBOUCHET et du refus successif de siéger au Conseil Municipal de : Monsieur Jean-Pierre VACHON, Madame Jacqueline PALLUY-PLANTIER, Monsieur PILI, Madame COURT, Monsieur MONANGE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Préfet a déclenché cet après-midi le niveau 3 de la canicule. Les nombreuses recommandations sont disponibles sur le site de la Ville. De plus, il a été décidé d'annuler des sorties scolaires. Il demande à tous d'être vigilant envers les seniors et les personnes fragiles.

Par ailleurs, un certain nombre de conseillers municipaux sont mécontents de recevoir trop tard les dossiers du Conseil Municipal. Cela a déjà été signalé et Monsieur le Maire ne peut pas s'en satisfaire. Il propose donc, si les conseillers municipaux sont d'accord, de leur fournir un accès aux documents par voie dématérialisée. Ceux-ci seront donc disponibles dès le vendredi soir, soit 4 jours avant les commissions. Un courrier sera adressé aux conseillers très prochainement afin de préciser les modalités de mise en œuvre de cette procédure. Cela ne dispense pas pour autant de l'envoi des délibérations par courriers en recommandés.

Monsieur COMPAN remercie Monsieur le Maire d'avoir anticipé, il avait effectivement prévu d'intervenir sur ce sujet. Il estime que c'est une très bonne nouvelle et remercie les services municipaux.

La séance est ouverte à 19h05.

Madame Audrey CHAPPUIS secrétaire de séance fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

L'assemblée délibérante :

**APPROUVE** les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 20 février 2017 et du 27 mars 2017.

**Arrivée de Mme GUILLEMOT à 19h10.**

**PREND ACTE** des décisions prises en application de la délibération n° 15-404 du 18 septembre 2015.

**DESIGNE** Madame Isabelle DA SILVA à la commission n° 1 du Conseil Municipal : « Education - Sport - Culture - Vie Associative ».

**DENOMME** le boulodrome de Bron Terraillon « **Boulodrome Henri Bayada** ».

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'année 2016 par M. PEROTTI, trésorier de la Ville de Bron, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **CONSIDERE** que Monsieur Jean-Michel LONGUEVAL, Maire pour l'année 2016, y compris la journée complémentaire, a normalement administré les finances de la Ville, **ARRÊTE** les résultats définitifs et **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur l'exercice 2016.

**AFFECTE** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté.

**APPROUVE** la décision modificative n° 2 telle qu'elle est proposée et **DIT** que les règles de versement des subventions adoptées lors du vote du budget primitif 2017 s'appliquent pour les subventions inscrites dans cette décision modificative à l'exclusion de la subvention au Comité du personnel qui sera versée en une seule fois.

**DECIDE** de céder à la société Jardins Loisirs une tondeuse pour un montant de dix-huit mille euros et **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

**APPROUVE** le principe de l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres par la voie de la gestion déléguée conformément aux dispositions des articles L. 2223-19, L. 2223-40 et L. 1411-1 alinéa 1 du CGCT, **APPROUVE** le rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute négociation avec la SPL « Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon » en vue de conclure une convention de délégation.

**APPROUVE** les tarifs de la médiathèque Jean Prévost et **DIT** que le montant des recettes sera inscrit au budget communal.

**APPROUVE** l'adhésion de la Ville à l'association Pôle en Scènes, **DESIGNE** 3 membres comme représentant de la Ville au Conseil d'Administration et à l'assemblée générale : Monsieur Jean-Michel LONGUEVAL, Madame Mireille SPAGGIARI-MEYNET, Monsieur Eric ARDERIGHI et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des activités de l'association Pôle Pik et de la régie de l'espace Albert Camus vers l'association Pôle Pik.

**ABROGE** la délibération n° 14-510 du 29 septembre 2014 et **VALIDE** les taux de rémunérations des vacances scolaires et périscolaires.

**ADOpte** la grille de barème de participation de la Ville, les modalités de financements et les critères d'arbitrage des classes d'environnement.

**APPROUVE** les termes de la convention entre la Commune et la SAS Un Deux Toits Soleil pour la mise à disposition temporaire d'une partie de la toiture du groupe scolaire Ferdinand Buisson pour l'installation d'une centrale photovoltaïque, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que les éventuels avenants et **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

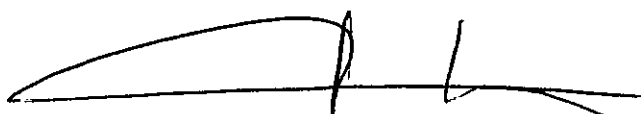
**Départ de Mme GUILLEMOT à 21h15 qui donne pouvoir à M. ANGOSTO.**

**APPROUVE** la nouvelle participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de sauvegarde des copropriétés de Bron Terrailon à hauteur de 292 500 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention Plan de sauvegarde et les conventions spécifiques avec les partenaires financiers et les copropriétés concernées.

**APPROUVE** le protocole transactionnel conclut avec la société RAVOIRE titulaire du marché de travaux lot n°14, de la construction de la médiathèque Jean Prévost, pour un montant total de 39 603,26 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tous les documents y afférents.

**SOLLICITE** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon que soient affectés à la commune de Bron, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, des agents exerçant les fonctions de conseil juridique dans le cadre de missions temporaires d'assistance juridique, **AUTORISE** la signature de la convention et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de 2017.

**Le Maire,**



**Jean-Michel LONGUEVAL**